



Comité Régional PACA

Sport en Milieu Rural

Comité Régional du Sport en Milieu Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur

BP 20017 - Place André-Leblanc - 13350 CHARLEVAL

APE : 9499Z – SIRET : 393 529 433 00012 - Agrément FNSMR : MJSK 04 70 236 A

Tél : 04 42 28 40 38

Mél : paca@sportenmilieurural.fr

CAHIER DES CHARGES FORMATION FEDERALE NIVEAU 1

Architecture validée par le comité directeur de la FNSMR du 8 mars 2014	
Conditions d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • 16 ans minimum au début du module (ou 17/18 ans selon discipline, proposé par la commission nationale, validé par le comité directeur). • Licencié FNSMR (si personne extérieure au réseau : la licence est inclus dans le prix de formation). • Niveau ou expérience de pratique défini par la commission nationale de la discipline.
Compétences générales	<p>Être capable d'animer bénévolement une activité de loisir, ponctuelle ou régulière (sans recherche de progression technique), ou d'encadrer des séances de pratique libre dans un club.</p> <p><i>Ex : Séances de découverte de tir à l'arc, accompagnement sortie randonnée, encadrement de séances régulières de tennis de table (entraînement autonome)...</i></p>
Détail des compétences	<p>Compétence 1 : Être capable d'accueillir et d'informer le public (tronc commun : 6 grands chapitres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le mouvement associatif & sportif • Le sport en milieu rural : la FNSMR • Responsabilité, assurance & sécurité • Développement durable • Sport-Santé / Handicap • Gestion de groupe & pédagogie <p>Compétence 2 : Être capable de présenter la discipline (aspect théorique de la discipline)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Historique, • Matériel, règles, arbitrage • Sécurité • Techniques de pratique (gestes, vocabulaire, etc.) • Physiologie (spécifique à la discipline) • Spécificités de la discipline au sein de la FNSMR (adaptation des règles, convivialité, critères, comparaison avec les autres fédérations...) <p>Compétence 3 : Être capable de mettre en situation les participants (aspect pratique de la discipline)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Placer les pratiquants dans la logique de l'activité : animer une séance • Mettre les pratiquants en situation de sécurité • Accompagner le pratiquant dans sa découverte de la discipline • Connaître et être en capacité de préconiser des échauffements et étirements propres à la discipline • Connaître et pouvoir préconiser des exercices techniques types



Mise en place	
Mise en œuvre	<p>Nombre de stagiaires recommandé : 12 personnes max Volume horaire : 24h</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8h de Tronc Commun [temps théorique compétence 1 : le TC est adressé en amont (au moins un mois avant) au stagiaire et est réabordé rapidement en début de formation présentielle. Ce temps d'appropriation du TC est évalué à 8h]. • 16h de spécifique en présentiel (2 jours / 1 week end) possibilité de dérogation suivant les disciplines
Évaluation/ Certification	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation sur le tronc commun : les modalités d'évaluation se font sous couvert du Comité Régional (un QCM de 28 questions portant sur le dossier « Tronc commun »). La marge d'erreur est de 3 réponses fausses pour valider le Tronc commun. L'évaluation se fait après le week-end présentiel. • Evaluation sur le spécifique : La validation s'effectue à travers une grille de compétences et seulement le formateur est habilité à valider ou non la partie spécifique. <p><u>Une attestation de formation valide cette partie mais ne vaut pas le diplôme.</u></p>
Condition de délivrance du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'intégralité de la formation • Evaluation du tronc commun satisfaisante (l'évaluation se fait via un lien après la formation spécifique). • Obtention du PSC1 obligatoire (peut être passé après la formation). • Demande par le centre de formation de remise de diplôme à la FNSMR

